

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 23 MAI 2024**OBJET :****2 / OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT****2.1 – Opérations de création de logements****2.1.2 – Nouvelles études****COMMUNE DE DOULAINCOURT**
PROJET DE CONSTRUCTION**Délibération n° 2024 022 BUR**

Sept administrateurs composant le Bureau du Conseil d'administration sont présents. Le quorum est donc atteint.

Sont présents :

- M. Bertrand OLLIVIER, désigné par le Conseil départemental, Président d'Hamaris,
- Mme Véronique MICHEL, désignée par le Conseil départemental, Vice-présidente d'Hamaris,
- M. Jean-Jacques BAYER, désigné par le Conseil départemental,
- M. Robert COSTANZA, désigné par le Conseil départemental,
- M. Denis FAHY, représentant des locataires,
- M. Michel HUARD, désigné par le Conseil départemental, a donné pouvoir à M. Robert COSTANZA,
- M. André NOIROT, désigné par le Conseil départemental,

Assistent en outre à la réunion :

- M. Jacques CHAMBAUD, Directeur général,
- Mme Sandra CATTAN, Directrice générale adjointe, Directrice des ressources internes,
- M. Christophe LEGROS, Directeur patrimoine,
- Mme Corinne MORO, Directrice financière,
- Mme Cindy SCHMITT, Assistante de Direction.

**Hamaris • OPH de la Haute Marne**

Siège Social
27, rue du Vieux Moulin B.P. 72059
52902 CHAUMONT Cedex 9
T - 03 25 32 33 00 • F - 03 25 32 22 28
www.hamaris.fr

RCS Chaumont B 403 891 997 (96 B 12)



Conseil départemental de la Haute-Marne, partenaire de votre cadre de vie

L'objet du présent rapport est de solliciter l'accord du Bureau sur la réalisation d'une étude de faisabilité pour la construction de logements individuels dans l'éco-lotissement de la commune de DOULAINCOURT.

Par délibération en date du 10 septembre 2020 le Bureau du Conseil d'Administration a autorisé la démolition de 20 logements collectifs et le lancement d'étude de faisabilité pour la construction de logements individuels Rue de la Gendarmerie.

Par délibération en date du 22 septembre 2022 le Bureau du Conseil d'Administration a autorisé la réalisation d'un marché de conception réalisation qui intègre la maîtrise d'œuvre et la construction.

Par courrier du 22 mars 2024, le maire de la commune sollicite HAMARIS pour un projet de construction sur l'éco-lotissement en envisageant un échange de terrain entre la parcelle où sont implantés les bâtiments à démolir et les parcelles viabilisées dans des conditions à définir.

Au 30 avril 2024, notre parc dans cette commune est de 54 logements dont 28 logements collectifs et 26 logements individuels.

20 logements collectifs sont prévus à la démolition en 2024.

La vacance commerciale sur les 34 autres logements est 20,60 % (7 logements).

APRES EN VOIR DELIBERE, le Bureau du Conseil d'Administration DECIDE, à l'unanimité :

- **D'autoriser le Directeur général :**
 - **à engager les études de faisabilité commerciales, techniques et financières,**
 - **à signer toutes les pièces administratives, juridiques, techniques et financières relatives à ces études,**
 - **à régler les sommes dues au titre de ces études.**

RESULTAT du VOTE : A L'UNANIMITÉ

Chaumont, le 23 mai 2024

Le Président

Bertrand OLLIVIER